Le château de Compiègne

la révolution de 1848, la IInde République

Jacques BERNET

Les journées révolutionnaires parisiennes des 23-24 février 1848 amenèrent l'abdication de Louis-Philippe, la fin de la Monarchie de Juillet, la proclamation de la Seconde République et la formation d'un gouvernement provisoire. Connus à Compiègne le 25, ces bouleversements politiques se répercutèrent bientôt sur la vie du château royal. Domaine appartenant à la Liste civile, c'était une des résidences favorites du souverain et de sa famille, qui y firent de fréquents séjours, surtout à l'occasion des camps militaires tenus à Compiègne, le dernier remontant à l'automne 1847 [1]. Louis-Philippe avait aussi contribué à embellir et améliorer l'édifice, le dotant d'une chapelle et d'un théâtre [2], y installant le chauffage par calorifères, l'entretenant et le modernisant par des travaux réguliers, toujours en cours en février 1848 [3].

La correspondance de Pierre Lazare Julien [4] concierge-régisseur, jusqu'au 24 mars 1848 [5], permet de suivre les événements de cette période dans le domaine compiégnois. Après une interruption de près d'un an, son successeur Charles Monavon [6] témoigne, à partir du 7 mars 1849, des changements et des ouvertures apportés au château par une Seconde République bientôt confisquée par le prince-président Louis-Napoléon Bonaparte, après son élection triomphale en décembre 1848. Cette reprise en main progressive de la gestion du domaine devenu national préparait son évolution, annonçant le retour de son statut de résidence souveraine, effective avec Napoléon III et le IInd Empire.

I) Février-mars 1848 au château de Compiègne

« Rapport à M. l'administrateur de l'ancienne Liste Civile, 6 mars 1848 :

Conformément à votre ordre du 5 qui vient de me parvenir, je vous tiendrai informé de tout ce qui surviendra dans ce palais et ses dépendances.

Je pense qu'il ne vous sera pas désagréable que je vous entretienne de ces derniers jours [7].

Journées de février

Le 25 février des inquiétudes ayant été conçues sur la sûreté du Palais, l'autorité de la ville y a fait mettre un poste de la garde nationale qui a fait le service conjointement avec celui de la garnison.

Le 26 et le 27, même situation.

Le 28, Monsieur le sous-préfet et Monsieur le Maire [8] ont amené au Palais Penguilly L'Haridon, délégué par M. le Ministre de l'Intérieur pour veiller à la conservation du monument. Il a donné connaissance de l'ordre dont il était porteur. Il a de suite vérifié l'état de cette résidence et témoigné le désir d'y coucher, afin qu'en cas de besoin, il fût de suite à même de donner des ordres pour tout ce qui concernait la conservation et il a été logé au n°145 au 2ème étage escalier du Nord ; dès lors il a été consulté sur ce qui intéressait le service.

Le 29, rien.

Le 1er mars, M. de Sahune, inspecteur des Finances, est venu au Palais s'assurer des valeurs métalliques qui y existaient.

Le 2, d'après une lettre de M. le sous-préfet, le drapeau du pavillon a été changé et les couleurs placées ainsi qu'il a été prescrit. On a changé de même les drapeaux placés sur les bâtiments de ce palais [9].

Sur l'indication donnée par M. Barillon [10] commissaire du département, on a placé au palais et aux bâtiments des écuries etc. l'inscription : *propriété nationale.*

L'inspecteur de l'enregistrement et des domaines auprès du directeur des domaines de

Portrait de François Barillon (1801-1871) commissaire du gouvernement dans l'Oise (février- avril) 1848 par Ary Scheffer, hst, 46X32, 1832

l'enregistrement du département [est venu] pour prendre possession au nom de l'État du palais et du matériel qu'il contient.

Le 3 a été signé le procès-verbal constatant cette opération par M. Pierre, commandant militaire, M. Duprelle et Julien [11].

Le 4, le même inspecteur est venu prévenir que d'après [de] nouveaux ordres, l'opération y énoncée les 2 et 3 était nulle et non avenue.

Toute inquiétude sur la sûreté du Palais ayant cessé, le poste de la garde nationale a été retiré à midi. Celui de cavalerie a été conservé à l'intérieur et à côté de lui un surveillant du palais passe la nuit.

Tout le temps que l'on put avoir de craintes pour la conservation du palais, les gens attachés à son service ont été en permanence.

Ayant pris l'assentiment de M. Penguilly L'Haridon, le régisseur a fait retirer les boutons d'habillement des serviteurs qui en reçoivent.

Tous les travaux de bâtiments qui étaient en activité à la chapelle et dans la galerie des tableaux ont cessé [12].

L'ouragan qui a existé plusieurs jours a occasionné plusieurs dégradations aux toitures ; on s'occupe de réparer les plus urgentes.

Avec l'assentiment de M. Penguilly L'Haridon, on a continué dans le jardin qui sert de promenade publique [13] le nettoyage des quinconces, allées et massifs et continué les soins strictement nécessaires à l'orangerie et dans les terrasses.

Enfin dans le palais, on a pris toutes les mesures nécessaires pour la conservation. »

Mars 1848

Les jours suivants, du 7 au 24 mars 1848, la correspondance journalière du régisseur à ses anciens supérieurs hiérarchiques [14] puis aux nouvelles autorités mises en place par le gouvernement provisoire de la République [15], témoigne d'une continuité dans ses fonctions, par l'expédition d'affaires courantes, comme le 8 mars : « Envoi de 51 mémoires en 3 expéditions pour justifier des dépenses d'entretien de ce palais pendant les mois de janvier et février 1848 en vertu de l'autorisation du 17 février dernier. Je joins à cet envoi le mémoire triple du Sieur Clain Leradde [16] pour l'entretien des pendules pendant lesdits mois » ; « Envoi d'un mémoire de 14 F. 30 c. pour le service de la bibliothèque ».

Le 14 mars, le régisseur adresse à l'administrateur des dépenses Prud'homme, « conformément à ses ordres du 12 de ce mois » :

« 1° Un état où est porté le personnel strictement nécessaire pour le maintien de la propreté et la conservation des objets qui existent au palais. Le même indique la distribution du linge à faire chaque mois aux divers serviteurs ainsi que la situation des fourrières, celle du matériel en bougie et chandelle, enfin l'aperçu de la consommation en bois, bougie et chandelle pendant le mois.

2° L'état de l'éclairage à huile.

3° La situation au 15 de ce mois du magasin en ce qui concerne la brosserie et les ustensiles de régie.

4° L'état nominatif des employés et gagistes non compris dans le premier état du personnel. Il est accompagné des renseignements nécessaires pour appeler votre sollicitude à leur égard ». Le même jour : « J'ai l'honneur de vous informer qu'ainsi que le constate la situation de la brosserie, il n'existe plus en magasin de pain de cire à frotter, trois bâtons sont garnis pour le service journalier. Je vous prie de m'en faire adresser la quantité que vous jugerez convenable pour renouveler la garniture de ces bâtons quand elle deviendra nécessaire ».

La correspondance du régisseur fait aussi état de l'instabilité du personnel administratif et des instances militaires chargées de reprendre les rênes du domaine national au nom du gouvernement provisoire de la République. Le 9 mars, on note le départ pour Paris de « M. Penguilly L'Haridon [17], qui avait été envoyé dans cette résidence par le ministre de l'Intérieur pour la conservation des monuments », qui paraît avoir été remplacé, le 12 mars, par « M. Audry de Puyraveau… nommé gouverneur de ce palais » ; mais le lendemain « M. Pécheux-Herbenvillé gouverneur chargé de la Régie des Domaines est arrivé au Palais, il en a fait la visite. Il occupe au Palais l'appartement F escalier du Nord 1er étage ».

Le 10 mars, la garde nationale de Compiègne « a repris ce jour son poste au palais,

celui fourni par la garnison devant être retiré demain pour cause de départ » [18]. Le 15 mars, « Le 8e Régiment de dragons qui est venu tenir garnison à Compiègne a occupé hier soir le poste de cavalerie. La garde nationale continue d'occuper le sien ».

Nous avons aussi des échos des changements politiques locaux consécutifs aux événements nationaux.

Le 14 mars, « Un service funèbre a été solennement (sic) célébré à la paroisse Saint-Jacques en mémoire des victimes des 22, 23 et 24 février [19]. Les personnes attachées au service de ce palais s'y sont rendues ayant à leur tête M. le gouverneur ». Cette référence reflétait bien le ralliement de l'Église catholique à la révolution de février 1848, tandis que la participation du personnel du château à la cérémonie exprimait son adhésion au nouveau régime, se situant dans la continuité de la Monarchie de Juillet, où les serviteurs du château étaient associés aux services religieux de la paroisse royale Saint-Jacques, pour la fête du roi en mai ou la commémoration des journées de juillet 1830.

Le 17 mars, le régisseur informa l'administrateur Vavin d'une autre démarche politique touchant le château :

« Une députation des officiers de la garde nationale de Compiègne, son commandant en tête, est venu me demander une salle convenable dans le Palais national pour faire un banquet afin de fraterniser avec l'armée.

Ce banquet devait avoir lieu très prochainement, mais hier le commandant de la garde nationale m'a fait savoir par écrit que des difficultés survenues avaient décidé le corps des officiers de la garde nationale à ajourner cette manifestation.

Dans ces circonstances, j'ai l'honneur, M. l'administrateur, de vous prier de m'envoyer vos instructions pour savoir ce que je dois faire dans ces circonstances et si je peux accorder l'autorisation demandée en veillant à ce que le palais soit respecté ».

Ce banquet de la Garde nationale semble avoir bien eu lieu à la date du 20 mars 1848, dans la salle dite des Colonnes, selon une indication ultérieure du successeur de Julien [20].

Ce 17 mars, le gouverneur provisoire du château Pécheux-Herbenvillé transmettait à l'administrateur Vavin d'autres demandes d'usage public et citoyen de l'édifice national :

« Je m'empresse de vous prévenir que M. le Maire de Compiègne est venu me demander de mettre à sa disposition la grande salle dite des Colonnes au rez-de-chaussée du Palais national, pour l'opération électorale du 9 avril [22] et même pour les opérations préparatoires.

Divers citoyens me demandent probablement aussi de leur permettre de s'assembler au Palais pour les comités électoraux.

J'ai l'honneur de vous prier, M. le Gouverneur, de me donner des instructions pour savoir ce que je dois faire dans ces circonstances et si je peux accorder l'autorisation demandée en veillant à ce que le palais soit respecté ».

La Révolution de 1848 ouvrit de fait sur la ville un monument et un domaine ayant vécu jusque-là pratiquement en vase clos et refusé systématiquement d'accueillir toute manifestation d'origine extérieure, telle la distribution des prix, pour laquelle le principal du collège pourtant tout proche, avait sollicité sans succès une salle au Palais, à la fin juin 1842 [23].

Avec le « printemps des peuples » en 1848, renouant avec la Grande Révolution de 1789 [24], les ci-devant palais royaux s'ouvrirent au peuple, aux institutions municipales, à la garde nationale, à la Société d'agriculture. Les échanges entre le château et la ville se multiplièrent : le 18 mars, « le maire de Compiègne a prêté momentanément au régisseur six fusils Gisquet, pour le poste des surveillants du Palais » ; en retour, le palais fournit 10 matelas à la municipalité pour la garde nationale [25]. L'appropriation publique du Palais national s'exprima, ce 18 mars 1848, quand « L'inspecteur des bâtiments a fait inscrire aux deux frontons du Palais Répu-

59. Collection spéciale du Palais de Compiègne
Salle des Colonnes

blique française et au-dessous sur le bandeau *Liberté, Égalité, Fraternité* »

Dimanche 26 mars, « a eu lieu dans la cour du château, une assemblée préparatoire des électeurs de l'arrondissement de Compiègne. La réunion avait été indiquée dans une des salles du château, et certes cette salle eût été assez grande si les abords du bureau n'eussent pas été aussitôt envahis, et si l'on eût voulu s'étendre vers les deux extrémités. Les électeurs restés dans la cour demandaient qu'on y transportât le bureau. Le temps menaçait ; ceux qui avaient pris place dans la salle insistaient pour que l'on restât au lieu indiqué et que l'on commençât les opérations. C'est au milieu du tumulte et des cris que commença la séance. […] M. Viet [26] président du bureau parvint cependant à obtenir le silence, et prononça l'allocution suivante, souvent interrompue par les réclamations des citoyens, qui, troublés par des clameurs répé-tées, se plaignaient de ne pas entendre » [27].

Autre acte symbolique, rappelant les pratiques de la Grande Révolution : la plantation le 31 mars 1848 d'un arbre de la Liberté sur la place du Palais [28]. Elle n'est pas mentionnée par le régisseur Julien, ayant déjà quitté le Palais, mais par son successeur Charles Monavon, le 9 mars 1849, à propos d'un « rassemblement sur la place du Palais » visant ce fort symbole : « Quelques ouvriers malintentionnés qui s'étaient donné rendez-vous la veille pour jeter bas, disaient-ils, l'arbre de la liberté planté sur la place du palais, se sont réunis hier soir à huit heures sur cette même place. L'attitude et l'autorité de la garnison ont empêché tout désordre ; à l'approche d'un piquet de cavalerie, le rassemblement s'est dissipé. On pense que ce rassemblement a été suscité par les ouvriers des ateliers nationaux de Paris qui travaillent à la route n° 31 de Rouen à Reims, la classe ouvrière de Compiègne étant naturellement paisible » [29]. L'arbre de la Liberté de la place du palais de Compiègne devait être finalement supprimé, sur l'ordre des autorités municipales en janvier 1852, au lendemain du coup d'état de Louis-Napoléon Bonaparte [30].

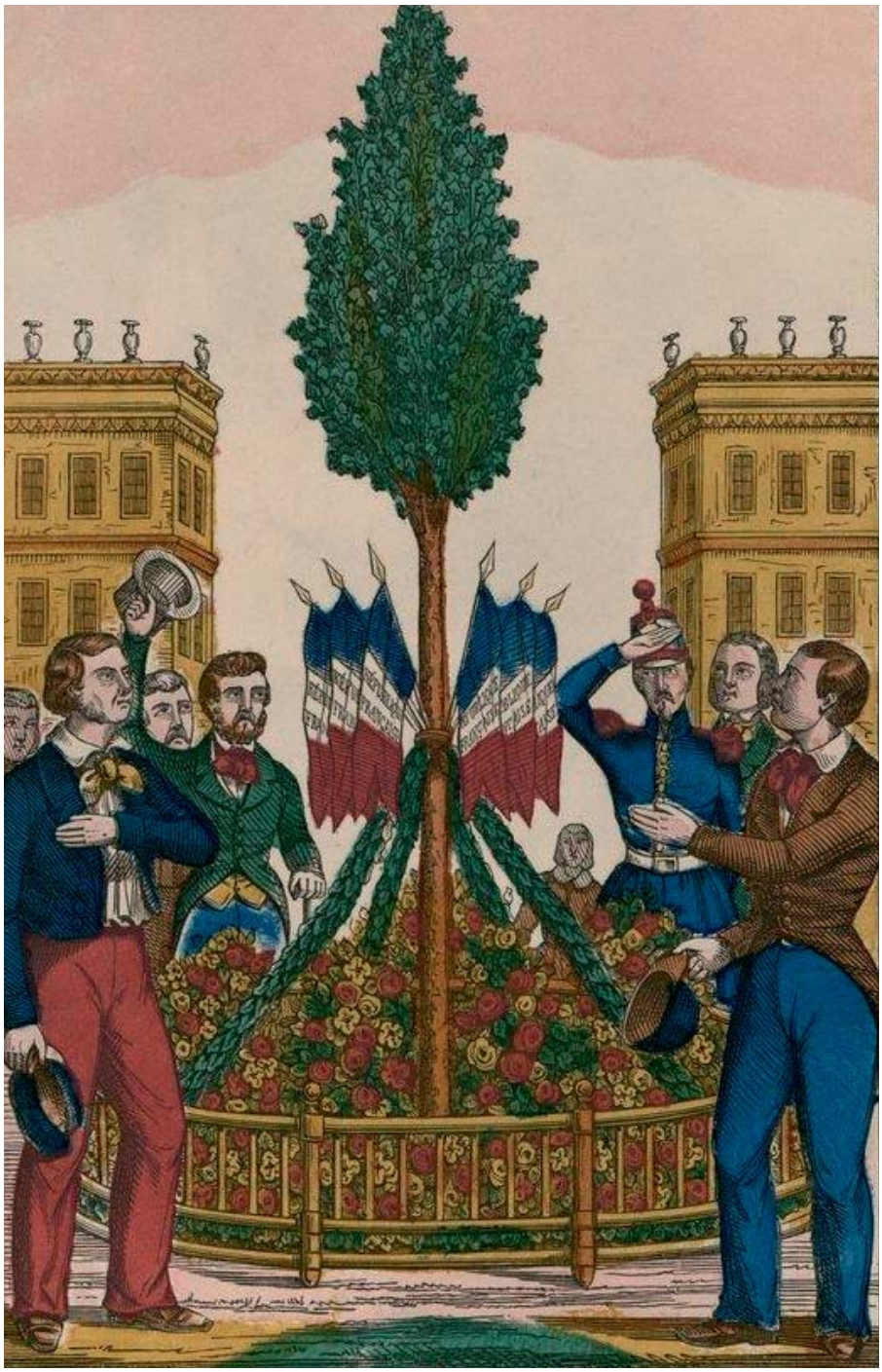

Plantation d'un arbre de la Liberté en 1848. L'essence retenue fut souvent le peuplier, comme à Paris, emblème de la régénération sociale

II) Le palais national sous la II^{nde} République (1848-1852)

Après la chute de la Monarchie de Juillet, avec la fin et la liquidation des biens de la ci-devant Liste Civile, les

anciennes résidences royales devenues domaines nationaux changèrent de situation et de statut. Le sort du palais de Compiègne resta incertain tant que la Seconde République ne fut pas stabilisée. Après l'élection de Louis-Napoléon Bonaparte à la Présidence de la République, en décembre 1848, bien que le domaine fût en partie démembré, son bon état et sa situation proche de la capitale, plus accessible par l'ouverture du chemin de fer du Nord depuis novembre 1847, incitèrent à la conservation du palais comme monument ouvert au public, en attendant le retour de sa vocation de résidence souveraine inaugurée par un premier séjour du prince-président en juillet 1850.

Changements dans la gestion et le périmètre du domaine

En 1848, le palais subit une réduction drastique de son personnel militaire et surtout civil, comme le souligna le régisseur Charles Monavon, le 5 janvier 1850 : « M. Julien régisseur du palais de Compiègne avant février 1848 a été révoqué en mars suivant par Mr Vavin liquidateur de l'ancienne liste civile, et a cessé ses fonctions dans le même mois [32], cependant à lui comme à tous les employés révoqués, les mois de mars, avril, mai ont été liquidés sur les fonds des travaux publics [33], jusqu'à l'organisation définitive des palais nationaux [34]. Mr Pécheux-Herbenvillé comme administrateur du palais a aussi touché un traitement de 3000 F à compter de mars 1848 ».

Nombre d'autres postes furent en effet supprimés en mars 1848 et en 1850 [35]: pour le seul service d'administration de la Régie, employant 42 titulaires et coûtant 40.900 F. de traitement annuel en février 1848, se trouva réduit à 15 personnes pour 12 900 F. en 1851 [36], conservant en outre le sous-chef lustrier Warin, le chef tapissier Dubois et le chef ébéniste Philippe, agents du mobilier, toujours logés au château en mars 1849, mais seulement payés à la tâche. Pécheux-Herbenvillé fut bientôt remplacé par l'administrateur provisoire Luchet jusqu'au 30 novembre 1848. L'ancien adjoint de Julien, Charles Monavon (1798-1864), nommé secrétaire d'administration au château le 1er juin 1848, obtint le 8 décembre, le poste stratégique de régisseur du domaine, en remplacement de Luchet, avec un traitement de 2000 F. à compter du 1er janvier 1849 [37]. Cette nomination assurait logiquement la continuité d'une fonction essentielle dans le Palais, où cet homme de talent et de caractère avait déjà accompli plus de 30 ans de carrière [38]. Toutefois, les circonstances troublées dans lesquelles Monavon succéda à Julien révoqué en mars 1848, suscitèrent des « bruits calomnieux » de la part de jaloux, plus particulièrement du commandant militaire du palais avec qui le régisseur eut un très vif conflit d'autorité fin 1850, le colonel Préaux, suggérant que Monavon « associé au parti rouge », ne fréquentant « que des socialistes », aurait « méchamment contribué au renvoi de plusieurs bons serviteurs de l'ancienne maison de Louis-Philippe » … « Mr Julien entr'autres mon ancien patron » [39]. Ces accusations paraissent d'autant plus absurdes, que Monavon, qui avait toujours été soutenu par Julien lui resta fidèlement attaché, étant témoin de son décès en mars 1853, après celui de son épouse en février 1850 [40].

Très attaché aux prérogatives de ses fonctions, qu'il remplit avec beaucoup de zèle et d'efficacité de 1849 à 1858, le régisseur Monavon termina sa longue et brillante carrière de *self made man* comme contrôleur général de la Maison de l'Empereur au Palais des Tuileries, où il avait été nommé le 30 novembre 1858. Chevalier de la Légion d'Honneur, il décéda à Paris le 12 août 1864. Il fut enterré à Compiègne auprès de sa femme qui l'avait précédé en décembre 1862. Autre trait original, Charles Monavon avait fondé la Société Philharmonique de Compiègne, qui répétait aux petites Écuries dépendant du château sous la Monarchie de Juillet jusqu'en février 1848 ; il obtint en 1851, lors de la reconstitution de l'orchestre sous sa direction, de pouvoir répéter dans une salle du Palais, d'y organiser gracieusement des concerts ouverts au public [41].

Comme en 1792-1799, « à la suite des événements de 1848, le domaine de l'État s'est emparé des diverses dépendances du palais de Compiègne et de plusieurs immeubles qui ont été mis en location » [42], comme la glacière, louée et exploitée par les propriétaires de l'hôtel de la Cloche, après que l'on ait cherché à en vendre le contenu en août 1848 [43] ; des jardins, fossés, et terres de labour du petit château ou grand parc, furent loués par adjudication en février 1849, par des cultivateurs de Compiègne et des alentours.

Considérées par le régisseur, « parmi les dépendances indispensables au palais », comme « la plus importante et la plus utile », car servant à loger avant 1848 « le commandant militaire du palais, l'adjudant, le sous-adjudant, l'architecte, le bibliothécaire, l'inspecteur des forêts et d'autres agents de la régie et du service en général » [44], les Petites Écuries, furent transférées à la Guerre en janvier 1850, qui y installa, pendant quelques mois

Les Petites Écuries présentaient l'avantage de se situer à proximité du château et d'offrir de nombreux logement pour le personnel.

seulement, un Régiment de cavalerie, le 5e Hussards. La perte de cette annexe proche du Palais, devait être déplorée par le régisseur, qui demanda son retour au domaine, dans la perspective des futurs séjours de prince-président, dès janvier 1852 [45]. Mises également à la disposition de l'Armée, les Grandes Écuries n'étaient plus utilisées et furent mises en location en octobre 1851. De même la Faisanderie et la caserne de la gendarmerie à cheval.

L'ouverture du palais au public et à la Ville

Désormais réglementé par le décret du 27 novembre 1848 « sur les résidences nationales », le palais devint sous la Seconde République un véritable musée ouvert au public, d'autant plus fréquenté, qu'à partir de novembre 1847 Compiègne fut bien reliée à Paris par le chemin de fer du Nord. Selon le régisseur, au 31 août 1849 : « L'affluence au palais de Compiègne a depuis quelques temps pris une proportion assez élevée, ainsi depuis 6 mois, du 1er janvier au 30 juin, 4.880 personnes étrangères ont visité le palais », d'où la nécessité de « repeindre le corridor de la régie qui conduit à la salle d'attente des visiteurs » et de « changer les papiers peints de l'antichambre du bureau » [46]. Monavon décrivit ainsi, le 21 mai 1850, « les dispositions prises jusqu'à présent pour l'admission du public » : « Les appartements du Palais national de Compiègne sont visibles chaque jour pour les étrangers, depuis 10 H du matin jusqu'à quatre heures du soir ; cet usage depuis longtemps adopté, n'a pas encore reçu de modification et le nombre des étrangers visitant le palais va toujours croissant puisque l'année dernière 10.000 visiteurs ont été inscrits sur le registre déposé dans la salle d'attente des visiteurs, et jusqu'à ce jour 2.905 se sont présentés. Il y a chaque jour un homme de service commandé pour la conduite des visiteurs, et le dimanche, l'homme de garde à la chambre de veille aide celui-ci dans le cas où le nombre de visiteurs devient plus grand.

Dans l'intérêt du public étranger et des habitants de la ville qui pour leurs amis et connaissances sont habitués à ces sortes de visites, je désirerais que vous daignassiez consacrer cet usage, mais aussi qu'un jour de la semaine fût réservé pour cette non-admission, le samedi par exemple, pour laisser une journée pleine et entière pour le service de tenue des appartements » [47].

Cette fréquentation ne se démentit pas à l'été 1850 : « Les trains de plaisir de Paris à Compiègne amènent une telle affluence de visiteurs au palais, que le nombre de mon personnel si restreint, ne peut suffire au rétablissement de la propreté des appartements parcourus par plus de 700 personnes étrangères » [48], et le régisseur d'en profiter pour demander du renfort : « aujourd'hui, M. le ministre, dans l'intérêt du service, il faudrait pour le palais de Compiègne 8 hommes de service et un brigadier ». Même chose, l'été suivant : « Les trains de plaisir déversent chaque dimanche une grande quantité de visiteurs » [49], mais après le coup d'état du 2 décembre 1851, le statut des palais nationaux changea : désormais mis à la disposition du Prince-président, ils devaient connaître une nouvelle gestion et bientôt se refermer au public extérieur, pour se consacrer avant tout à l'accueil du souverain et de la Cour [50].

Dans la foulée des événements du printemps 1848, le palais s'était aussi ouvert à la garde nationale, autorisée à utiliser la Cour d'Honneur pour ses exercices, en juin 1849. En juillet, à l'occasion du congrès agricole de la France du Nord et d'un rassemblement des gardes nationales du département à Compiègne, fut demandée l'autorisation d'utiliser le grand vestibule des colonnes pour un banquet de 600 à 700 convives, « ainsi qu'elle fut accordée le 20 mars 1848 par le commissaire liquidateur » [51]; « Assurément cette concession

ne sera pas faite sans l'autorisation du ministre, et je désire qu'elle n'ait pas lieu dans la conservation de la localité », riposta le régisseur, subissant des pressions en haut lieu : « J'apprends que M. de Tocqueville président de la Société d'agriculture de Compiègne, vient d'écrire à M. de Tocqueville son frère [52], Ministre des affaires étrangères, pour obtenir de M. le ministre des travaux publics la concession de la salle dite des colonnes du Palais national pour le banquet qui doit avoir lieu pour la réunion du congrès agricole… et cette demande faite dans le cas où le temps ne serait pas favorable à cette fête » [53]. Finalement, la salle ne fut pas nécessaire, à la satisfaction du régisseur ; « La fête de dimanche dernier [8 juillet 1849] donnée par la ville de Compiègne, la garde nationale et la société d'agriculture a été fort belle, s'est parfaitement passée et aucun dégât n'a été commis sur le domaine national » [54].

La société d'agriculture de Compiègne avait obtenu, le 7 août 1848, du ministre des travaux publics, « la concession temporaire d'un local aux Grandes Écuries pour y établir le cours public d'agriculture, puis lorsque il fut question de remettre le bâtiment à la Guerre, M. Lacrosse, ministre des travaux publics, autorisa par lettre du 28 avril 1849 la dite société à tenir ses séances dans une des salles du Palais. Les deux salles à manger n°185 et 186 furent alors mises à la disposition du comice agricole » [55]. L'inconvénient de cette occupation fut mis en évidence lors du deuxième séjour de Louis-Napoléon Bonaparte à Compiègne, en décembre 1852, où l'on avait manqué d'espace dans le Palais ; aussi la société en fut évincée en 1853. Au même moment, le régisseur renonça à tenir les répétitions de la société philharmonique qu'il animait dans un local au-dessus de son logement au château : « Vous savez que la société qui se réunissait au Palais est celle dont j'étais Directeur ; le conflit existant aujourd'hui me fait renoncer aussitôt à la continuation de cette faveur qui me fut accordée par M. le ministre des travaux publics par lettre du 19 juin 1851 » [56].

Le premier séjour du Prince-président au Palais (13-14 juillet 1850)

À l'occasion de l'inauguration de l'embranchement du chemin de fer de Creil à Saint-Quentin, le 9 juin 1850, le prince-président fit un premier et rapide séjour à Compiègne, où il fut simplement reçu par la Ville pour un court banquet, sans pouvoir se rendre au Palais.

Le 29 juin 1850, le sous-préfet annonce au régisseur « que M. le Président de la République doit venir passer 2 ou 3 jours au Palais le 14 juillet prochain ».

Le rapport de Monavon pour juillet 1850 [57], relate bien les préparatifs et le déroulement de ce premier séjour compiégnois du futur Napoléon III :

« Le dimanche 7 juillet, le régisseur du palais de Compiègne, appelé à Paris, s'y est rendu pour prendre [des] dispositions à l'occasion du voyage de M. le président de la République. Il a vu également M. Bacciochi [58], officier d'ordonnance du prince, avec lequel il s'est entendu pour le logement.

Le 10, M. le contrôleur de la maison du prince-président est venu au palais prendre aussi ses dispositions pour le voyage du 13. Il annonce 25

L'Empereur Napoléon III, vers 1860 Photographie par Andre Adolphe Eugene Disderi

maîtres et une suite de 50 personnes ; le 12 le logement a été fait par M. Bacciochi avec le régisseur du palais qui s'est mis en mesure de préparer l'habitation.

Une quantité de linge demandée par le régisseur à l'Élysée, pour le service de lit et de table, lui a été envoyée afin de pourvoir au service.

Le samedi 13 à 2 H 20 M. le Président de la République est arrivé au palais, a reçu immédiatement les autorités civiles et militaires, est parti à 3 H 1/2 pour visiter les manufactures d'Ourscamps [59], de retour à 5H 1/2 il est allé faire une promenade en forêt, rentré à 7 heures.

MM. les ministres de l'Intérieur et des travaux publics ainsi que MM. les représentants [60] sont arrivés au palais à 7 H 1/2.

À 8 heures dîner de 71 couverts dans le salon dit des

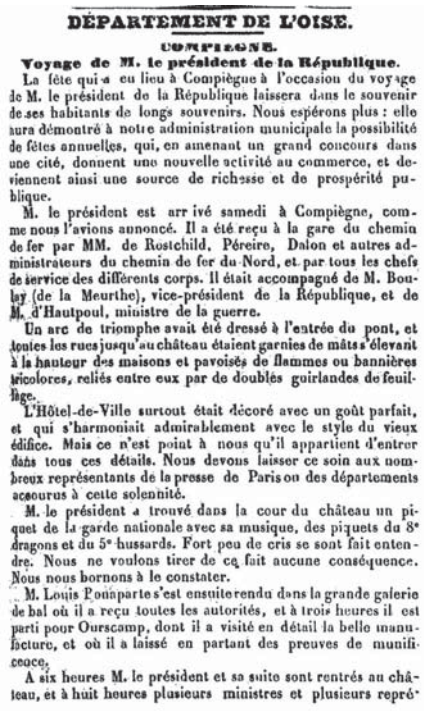

DÉPARTEMENT DE L'OISE.

COMPIÈGNE.

Voyage de M. le président de la République.

La fête qui a eu lieu à Compiègne à l'occasion du voyage de M. le président de la République laissera dans le souvenir de ses habitants de longs souvenirs. Nous espérons plus : elle aura démontré à notre administration municipale la possibilité de fêtes annuelles, qui, en amenant un grand concours dans une cité, donnent une nouvelle activité au commerce, et deviennent ainsi une source de richesse et de prospérité publique.

M. le président est arrivé samedi à Compiègne, comme nous l'avions annoncé. Il a été reçu à la gare du chemin de fer par MM. de Rostchild, Péreire, Dalon et autres administrateurs du chemin de fer du Nord, et par tous les chefs de service des différents corps. Il était accompagné de M. Boulay (de la Meurthe), vice-président de la République, et de M. d'Hautpoul, ministre de la guerre.

Un arc de triomphe avait été dressé à l'entrée du pont, et toutes les rues jusqu'au château étaient garnies de mâts s'élevant à la hauteur des maisons et pavoisés de flammes ou bannières tricolores, reliés entre eux par de doubles guirlandes de feuillage.

L'Hôtel-de-Ville surtout était décoré avec un goût parfait, et qui s'harmonisait admirablement avec le style du vieux édifice. Mais ce n'est point à nous qu'il appartient d'entrer dans tous ces détails. Nous devons laisser ce soin aux nombreux représentants de la presse de Paris ou des départements accourus à cette solennité.

M. le président a trouvé dans la cour du château un piquet de la garde nationale avec sa musique, des piquets du 8e dragons et du 5e hussards. Fort peu de cris se sont fait entendre. Nous ne voulons tirer de ce fait aucune conséquence. Nous nous bornons à le constater.

M. Louis Bonaparte s'est ensuite rendu dans la grande galerie de bal où il a reçu toutes les autorités, et à trois heures il est parti pour Ourscamp, dont il a visité en détail la belle manufacture, et où il a laissé en partant des preuves de munificence.

A six heures M. le président et sa suite sont rentrés au château, et à huit heures plusieurs ministres et plusieurs repré-

Progrès de l'Oise
17 juillet 1850

aides de camp, à la suite du dîner, réception de dames et soirée dansante improvisée.

Le lendemain 14, M. le Président de la République a visité les appartements du palais, conduit par le régisseur, à 9 heures il a entendu la messe à la paroisse de St Jacques, de là visité les hospices, déjeuné ensuite et aussitôt après la revue des gardes nationales et de la troupe formant la garnison.

À deux heures, le prince est parti pour Pierrefonds visiter les ruines [61], de retour à 6 H pour assister au carrousel donné par le 8e dragons, il est parti pour Paris à 7 H sans rentrer au palais.

Le soir fête et illumination dans la ville.

M. Bacciochi a remis une somme de 550 F. de la part du prince, pour les deux services de la régie et militaire ». […]

« Sur l'invitation de M. Bacciochi, officier d'ordonnance, le régisseur du palais s'est rendu à Paris le 20, pour recevoir une épingle offerte par M. le Président de la Républi-que, il était de retour le 21 ».

Malgré des rumeurs périodiques de nouveau séjour au Palais du prince-président, on ne devait revoir à Compiègne que l'empereur Napoléon III, en décembre 1852 au lendemain de la proclamation du nouveau régime. En attendant, la République reste honorée en 1851, avec des services religieux à Saint-Jacques, le 24 février pour l'anniversaire de la chute de Louis-Philippe et le 4 mai pour celui de la proclamation de la Seconde République. Tout devait changer progressivement avec le coup d'État du 2 décembre 1851, prélude au rétablissement de l'Empire un an plus tard.

Vers le retour du Palais impérial (1852)

Dans son rapport de décembre 1851, le régisseur Monavon témoigna de la tranquillité au lendemain du coup d'État de Louis-Napoléon Bonaparte : « Il ne s'est rien passé de nouveau dans le palais pendant le mois qui vient de s'écouler à la nouvelle des événements du 2 décembre dernier ; les chefs des divers services de ce palais se sont entendus pour le maintien du bon ordre qui n'a cessé de régner ; tous les employés se sont montrés animés du même esprit » [62].

Le sous-préfet de Saiget avait nommé, le 10 décembre 1851, Eugène Floquet comme nouveau maire provisoire de Compiègne [63] ; ce dernier avait fait appliquer, le 10 janvier 1852, l'arrêté du préfet de l'Oise « portant que les arbres *dits de la liberté* seront immédiatement abattus au profit des pauvres », ordre que le régisseur transmit aussitôt à l'architecte Leblanc « qui s'est empressé de le mettre à exécution » pour « l'arbre qui avait été planté sur la place du Palais » en mars 1848 [64].

En février 1852, le changement de statut des palais nationaux « mis à la disposition du prince-président » inaugura leur nouvelle gestion par un « Ministre d'État dont les bureaux sont installés aux Tuileries ». « Nous sommes ici en attente d'une organisation nouvelle. Je n'ai pas encore reçu le plus petit ordre du ministre d'État », écrivit le régisseur perplexe [65], prenant bientôt la mesure des changements à venir pour un palais vite appelé à accueillir de nouveaux séjours réguliers du souverain et de son entourage.

À la fin mars 1852, Monavon réclama le local des Petites Écuries « mis à la disposition du département de la guerre pour y loger le dépôt d'un régiment, autre que celui qui fait partie de la garnison de Compiègne ; il fut occupé 5 à 6 mois et depuis plus d'un an est resté sans occupation. Apprenant que la municipalité de Compiègne réclame

avec instance du ministre de la guerre l'envoi d'un nouveau dépôt pour tenir garnison à Compiègne, je crois, M. le Ministre, qu'il est de mon devoir de vous signaler cet état de choses, vous faisant observer que dans le cas d'un voyage au Palais du prince-président de la République, nous n'aurions pas la possibilité de remiser une voiture, ni même un cheval, les grandes écuries étant aussi reprises par l'administration de la guerre en partie, l'autre servant d'orangerie pour le palais … » [66].

Le régisseur réclama aussi « une augmentation de personnel non pas dans des proportions semblables à celles de 1848, mais afin que le service puisse être convenablement assuré » [67]. Ces revendications furent rappelées en septembre 1852, au passage du ministre d'Etat venu s'enquérir des conditions d'installation du colonel Fleury, écuyer du prince-président : « Je profite du moment où la reprise des grandes et petites écuries et de la vénerie va s'effectuer pour rappeler la nécessité que le personnel de ce palais si restreint en 1848 soit remis non pas sur le pied où il était avant cette époque, mais au moins augmenté de manière à obtenir un bon et convenable service … De 18 hommes de peine, frotteurs et balayeurs que nous avions autrefois, je suis réduit à 5 travailleurs par jour » [68]. L'on annonça « un voyage du prince pour la fin octobre », pour lequel était prévu « un pied-à-terre à la Faisanderie que nous venons de reprendre », la nomination d'un nouveau bibliothécaire au Palais [69], tandis que le régisseur suggérait d'achever les travaux de la chapelle, suspendus en 1848 [70]. À la mi-octobre 1852, on réceptionna pour les caves du Palais « 200 bouteilles de Champagne Perrier-Jouet d'Epernay, 150 de Moët et Chandon, 3 fûts de Cognac et 2 paniers de liqueur plus 2 500 bouteilles vides au chiffre du prince-président » [71].

Depuis l'été 1852, des bustes du prince-président trônaient dans les appartements et dans le salon de la Régie ; en novembre, le régisseur proposa de remplacer des cadres autrefois ornés de « lithographies de l'ancienne famille » par des gravures du prince président « afin de répandre dans les appartements du Palais et chez les divers chefs de service de cette résidence de notre auguste prince » [72]. Le 26 novembre, le télégraphe électrique fut installé « de Paris au Palais de Compiègne » avec un poteau à l'arrivée du « fil conducteur ». Lorsque Napoléon III arriva enfin pour son deuxième séjour à Compiègne, avec une cinquantaine d'invités, le 14 décembre 1852, l'Empire y était rétabli, depuis le 2 décembre 1852 : « La proclamation de l'Empire doit avoir lieu dimanche à Compiègne avec un certain cérémonial par l'autorité d'administration. M. l'architecte du palais fait dresser sur la place et devant le palais une estrade pour cette proclamation. Je dois y contribuer avec ce que nous possédons en tapis banquettes, drapeaux etc. pour donner à cette cérémonie tout l'éclat désirable » [73].

Devenu simple « palais national » sous une Seconde République renouant pour une part avec la Première, l'ancien château royal de Louis-Philippe devait progressivement retrouver, avec l'élection de Louis Napoléon Bonaparte comme « prince-président » sa vocation de résidence souveraine à partir de juillet 1850. Il fallut cependant attendre le rétablissement de l'Empire pour que Napoléon III lui apportât avec la régularité de ses séjours et l'organisation des fameuses Séries son ultime éclat, donnant au Palais impérial l'allure et le prestige qu'il a conservé jusqu'à nos jours.

Buste officiel du Prince-Président, suivant arrêté du ministre de l'Intérieur en date du 20 janvier 1852 : [estampe]

NOTES :

1 En 1833, 1834, 1837, 1841 et 1847. Le dernier séjour de Louis-Philippe, de la reine Marie-Amélie et des princes remontait à septembre 1847. Cf. E. FRUIT, *Histoire de Compiègne*, Ed. des Beffrois, Dunkerque, 1988.

« Camps et grandes manœuvres militaires de Louis XIV à Louis Philippe », *Bulletin de la Société Historique de Compiègne*, T. 36, 1999.

2 Construits en 1832 à l'occasion du mariage à Compiègne de sa fille avec le Roi des Belges en 1832.

3 Selon une correspondance du régisseur à l'Intendant général de la Liste Civile du 20 février 1848 : « Les menuisiers et les peintres continuent leurs travaux à la chapelle et à la galerie des tableaux. Le fumiste a refait le poêle qui précède cette galerie. Les maçons agrandissent la croisée qui donne sur le théâtre pour faciliter le passage des décorations ». Registre de correspondance du régisseur du château, 1846-1850.

4 Pierre-Lazare Julien (1776-1853) concierge puis régisseur du château de Compiègne du 9 octobre 1833 au 31 mars 1848 fut un personnage essentiel dans la vie du domaine de Compiègne sous la Monarchie de Juillet. Voir l'article de Roger Quentin et Jacques Bernet retraçant son parcours.

5 Archives du château de Compiègne, correspondance de la Régie, 23 septembre 1846-21 mars 1850.

6 Charles Monavon (1798-1864), ancien adjoint de Pierre Lazare Julien, fils d'un gardien des Bouches du Palais de Compiègne succéda à son père à son décès en août 1827. Il devait travailler plus de 30 ans au palais, commis aux écritures (1833), sous–régisseur (1839) puis régisseur (1849) jusqu'en novembre 1858, date où il fut promu contrôleur au Palais des Tuileries.

7 Registre de correspondance de la régie du château, 23 septembre 1846-21 mars 1850.

8 Le maire Alexandre Labarre et son adjoint Deverson donnèrent leur démission le 2 mars et furent remplacés par le maire provisoire Antoine-Rémi Viet.

9 Notamment, les Grandes et Petites Écuries, devenues respectivement les Haras nationaux et la caserne Otenin dans l'actuelle rue Vivenel, mais aussi la vénerie.

10 François Alexandre Barillon (1801-1871), maire d'Élincourt-Sainte-Marguerite, député centre-gauche de la circonscription de Compiègne, sous la Monarchie de Juillet (1837-1846), devint l'éphémère commissaire du gouvernement provisoire remplaçant le préfet de l'Oise, entre le 27 février et le 1er mars 1848. Réélu député républicain modéré de l'Oise en avril 1848, il se rallia à l'Empire libéral après 1860.

11 Le concierge-régisseur Pierre Lazare Julien fut chargé de la surveillance, nommé gardien de toutes les propriétés de la Liste Civile et du mobilier du château, sauf des bâtiments. Mais l'ordre fut annulé dès le lendemain et sa situation demeura incertaine jusqu'à sa révocation par le liquidateur de l'ancienne Liste Civile Vavin, à la fin mars 1848.

12 Travaux de menuiserie et de peinture, dont il est fait mention dans une correspondance du 20 février 1848. Voir la note 2 supra.

13 Le parc du château était en effet ouvert la journée au public depuis la Monarchie de Juillet.

14 Comme M. G. Delavigne, conservateur du mobilier ou M. Prudhomme, administrateur des dépenses.

15 Il s'adresse ainsi dès le 7 mars à M. A. Marrast, administrateur du domaine national : il s'agit du journaliste parisien Armand Marrast (1801-1852), devenu membre du gouvernement provisoire issu de la révolution du 24 février 1848. À partir du 9 mars, l'essentiel de la correspondance est adressé à M. Vavin nommé « administrateur des biens de l'ancienne Liste civile »

16 Un horloger compiégnois ayant le marché d'entretien et remontage des pendules du Palais.

17 Arrivé le 28 février à Compiègne, il n'est pas sûr qu'il ait été déjà nommé par Ledru-Rollin, faisant fonction de ministre de l'Intérieur dans le gouvernement provisoire.

18 Il s'agissait d'un détachement du 6e Régiment de chasseurs, dont le départ est confirmé le 11.

19 Les journées révolutionnaires parisiennes dont la sanglante répression avait conduit à la chute de la Monarchie de Juillet.

20 Charles Monavon précise en effet, le 3 juillet 1849, en réponse à la demande de la salle des Colonnes formulée pour un banquet des Gardes Nationales lors du congrès agricole de Compiègne « ainsi qu'elle fut accordée le 20 mars 1848 par le commissaire liquidateur ».

21 Situé au fond de la Cour d'Honneur en face de l'entrée du château côté ville, ce vaste vestibule d'apparat est placé au-dessous de la salle des Gardes, à laquelle donne accès le grand escalier d'honneur.

22 Il s'agit des élections législatives, initialement prévues le 9 avril 1848 ; ce premier scrutin au suffrage universel masculin de la Seconde République devait finalement être reporté au 23 avril sous la pression du peuple parisien.

23 « Depuis que je suis dans cette résidence et de plus depuis que le Palais a été rétabli, semblable demande n'a pas été faite parce qu'il existe à Compiègne des locaux assez spacieux soit à l'Hôtel-de-Ville soit à la salle de spectacle de cette ville pour cette sorte de cérémonies, écrit le concierge, le 30 juin 1842, ajoutant : « Le vestibule de la salle des colonnes ne peut convenir par son peu de largeur à une réunion publique, la grande salle des

gardes pourrait être appropriée pour une semblable cérémonie dont les dispositions pourraient compromettre son bon état et endommager ses murs ornés de bas reliefs » [...] « Peut-être, M. le Directeur, penserez-vous qu'il y aurait un autre inconvénient plus grave à prêter des salles pour des réunions publiques. Ce prêt aujourd'hui a pour motif une distribution des prix, demain ce serait celui de la société d'Agriculture puis d'autres etc. » Registre de correspondance du Régisseur du château de Compiègne, 1839-1846.

24 La salle des gardes du château de Compiègne avait été ainsi le local de la Société populaire puis des cérémonies civiques, de 1793 à 1798. Voir l'article de Clément MICHON, « Le château de Compiègne sous la Révolution » dans le présent numéro.

25 Selon les indications de Charles Monavon, le 13 avril 1849 : « En mars 1848, il a été prêté à la Ville de Compiègne par le commissaire du gouvernement provisoire, dix matelas de corps de garde pour la garde nationale. Ces matelas sont toujours en possession de la ville, dont j'ai cependant le reçu du maire ».

26 Antoine-Rémi Viet, nommé maire provisoire de Compiègne le 2 mars 1848.

27 *Progrès de l'Oise*, 1er avril 1848.

28 *Idem.*

29 Référence registre 1846-1850.

30 « M. le maire provisoire de Compiègne, vu l'arrêté du préfet de l'Oise en date du 6 de ce mois, portant que les arbres dits de la Liberté seront immédiatement abattus et exploités au profit des pauvres, partout où ils feraient obstacle à la circulation, vient par sa lettre du 10 présent mois, me prier et au besoin me requérir de faire arracher immédiatement l'arbre qui avait été planté sur la place du Palais et qui gênait non seulement la circulation mais était encore un obstacle à l'écoulement des eaux. J'ai de suite donné connaissance de cette réquisition à M. Leblanc architecte qui s'est empressé de le mettre à exécution ». Registre de correspondance du régisseur du château, 10 janvier 1852.

31 Registre de correspondance du régisseur du Palais de Compiègne, 23 septembre 1846-21 mars 1850, courrier au préfet de l'Oise.

32 Pierre-Lazare Julien (1776-1853) alors âgé de 71 ans quitta son logement au palais, déménageant ses meubles le 26 mars, pour s'installer dans la rue des Petites Écuries, où il devait mourir cinq ans plus tard.

33 Les domaines nationaux avaient été placés sous la Seconde République sous la tutelle du Ministre des travaux publics, auquel le régisseur du palais envoyait des rapports réguliers sur sa gestion.

34 Par le décret du 27 novembre 1848 réglementant les résidences nationales, complété par la déclaration du Président de la République du 1er février 1849.

35 « À cause des réductions de l'Assemblée Législative sur le crédit des services des Palais ».

36 Registre de correspondance du régisseur du Palais de Compiègne, mars 1850-juillet 1864, 4 avril 1852.

37 Réduit temporairement à 1880 F., du 1er juillet au 31 décembre 1850.

38 Fils d'Antoine MONAVON, gardien des Bouches du Palais depuis 1808, il l'avait remplacé à son décès en août 1827, il y était devenu commis aux écritures en mai 1833, sous-régisseur en juillet 1839 avec un traitement de 2000 F., il secondait efficacement Julien, qui en fit l'éloge dans ses rapports et le soutint constamment : « un collaborateur, tel que je pouvais le désirer. Il connaît parfaitement ses devoirs et les remplit avec autant de zèle que d'instruction » (25 novembre 1833) ; « Il a 5 enfants dont l'aîné est déjà au service des Forêts de la Couronne, un second vient d'être reçu bachelier èslettres, deux autres poursuivent leurs classes et une jeune personne reçoit une éducation analogue à son sexe près de sa mère » (18 octobre 1846).

39 Correspondances de Monavon des 7 et 13 janvier 1851 au général Lechesne, inspecteur des résidences nationales. L'affaire suscita une enquête administrative à la demande du régisseur, qui aboutit à la confusion du colonel Préaux.

40 État-civil de Compiègne, 2 mars 1853 et 25 février 1850.

41 Correspondances du régisseur du 27 mars et du 15 novembre 1851.

42 Correspondance de la Régie, 1850-1854, 31 mai 1852.

43 « Il existait dans la glacière du Palais en août 1848, lorsque le liquidateur de l'ancienne Liste Civile voulait en vendre le contenu, au moins 800 m3 de glace, réduit à 600 m3 en mai 1849 et 355 m3 en septembre », suite aux ponctions opérées pour les hôpitaux de Compiègne et de Noyon lors de l'épidémie de choléra. Correspondance de la Régie, registre 1846-1850, 11 septembre 1849.

44 Correspondance de la Régie, 1850-1854, 26 mars 1852.

45 Correspondance de la Régie, 1850-1854, 9 janvier 1852.

46 Correspondance de la Régie, 1846-1850, 31 août 1849.

47 Correspondance de la Régie, 1850-1854, 21 mai 1850.

48 Correspondance de la Régie, 1850-1854, 5 août 1850.

49 Correspondance de la Régie, 1850-1854, rapport de septembre 1851.

50 Correspondance de la Régie, 1850-1854, 15 février 1852.

51 Correspondance de la Régie, 1846-1850, 3 juillet 1849.

52 L'historien Alexis de Tocqueville, alors ministre de la IInde République, dont le frère, Edouard, présidait la Société d'agriculture de Compiègne.

53 Correspondance de la Régie, 1846-

1850, 4 juillet 1849.

54 Correspondance de la Régie, 1846-1850, 3 juillet 1849, 13 juillet 1849.

55 Correspondance de la Régie, 1850-1854, 8 janvier 1853.

56 *Idem*.

57 Registre de correspondance du Régisseur du château, 2 août 1850.

58 Félix Bacciocchi appartenait à la garde rapprochée de Louis-Napoléon Bonaparte.

59 Filature de laine établie dans l'ancienne abbaye dans les années 1840.

60 Les députés et sénateurs.

61 Les ruines du château féodal de Louis d'Orléans, rachetées par Napoléon 1er, ainsi que celles de Coucy, dépendaient du service des bâtiments de Compiègne, employant sur place des « gardiens des ruines ».

62 Correspondance de la Régie, 1850-1854, 1850-1854, 2 janvier 1852.

63 Délibérations municipales de Compiègne, 1 D 28, 10 décembre 1851. Floquet devait être remplacé par arrêté du préfet du 26 mars 1852 par Pierre Emmanuel Deverson, qui prêta serment de fidélité « à la Constitution et au Président », le 13 mai 1852.

64 Correspondance de la Régie, 1850-1854, 1850-1854, 10 janvier 1852.

65 Correspondance de la Régie, 1850-1854, 1850-1854, 15 février 1852

66 Correspondance de la Régie, 1850-1854, 26 mars 1852.

67 *Idem*, 4 avril 1852. Il demandait dans un premier temps « une lingère qui soit une ouvrière » et « quatre hommes de service en plus »

68 Correspondance de la Régie, 1850-1854, 20 septembre 1852.

69 M. Pélassy de l'Ousle vint découvrir son poste le 27 septembre 1852.

70 Correspondance de la Régie, 1850-1854, 30 juin 1852. Il s'agissait d'achever les balustrades en fer forgé des nouvelles tribunes latérales, d'installer aux nouvelles fenêtres les vitraux commandés à Sèvres en 1847.

71 *Idem*, 12 et 14 octobre 1852.

72 *Ibidem*, 7 novembre 1852.

73 Correspondance de la Régie, 1850-1854, 1er décembre 1852.

Vue du palais de Compiègne sous le règne de Louis-Philippe Ier Planche extraite des Galeries historiques de Versailles.

Marie-Hilaire Guesnu (graveur) ; d'après Siméon Fort (peintre) ; Charles Gavard (éditeur)